

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 18

Excusés : 4

Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUGEREAU Line donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, GAUDIN David donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAUULT, PETIT Sabrina donne pouvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS : JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GRIMAUULT

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 octobre est adopté.

1. Loi APER : validation des zones suite à la réunion publique

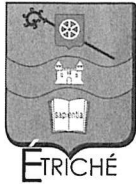
Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte de démarche territoriale de développement des énergies renouvelables du territoire de la CCALS et de la récente Loi APER visant à définir des zones d'accélération, notre commune va devoir définir des zones d'accélération au développement des énergies renouvelables pour les filières éolienne, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité et chaleur renouvelable.

Une réunion publique a eu lieu lundi 6 novembre dernier à la salle de l'Alerte, une cinquantaine de personnes se sont déplacées.

Voici ce qu'il en ressort :

- Panneaux au sol à la station d'épuration : non c'est en zone agricole
- Panneaux en toitures : oui à mettre dans les zones (hors bâtiments religieux) y compris les bâtiments de toutes les entreprises de la commune

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr
Siret : 21490132400019



- Ombrières dans le bourg : 30 POUR – 1 CONTRE : parking salle des sports (devant espace santé et devant l'entrée de la salle des sports) + parking à côté de l'atelier communal + prolongement des vestiaires du foot sur les terrains de pétanque.

- Ombrières hors du bourg : 32 POUR : parking des 2 côtés de la gare + parking du Porage

Rappel des étapes à suivre :

- ✓ Première étape : délibérer sur la forme de la consultation et sa date : publication dans la presse, réunion publique, document disponible en mairie pendant une certaine période... OK
- ✓ Deuxième étape : débat sur les zones d'accélération en conseil municipal OK
- ✓ Troisième étape : consultation publique et envoi des zones choisies à la CCALS (avant le 20/11 de préférence) OK
- ✓ Quatrième étape : délibération sur les zones d'accélération en conseil municipal (en décembre)

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas parce que nous ciblons les zones que les projets vont obligatoirement se faire.

E BREHERET demande ce qu'est le poteau au milieu du parking du Porage car les camions tapent dedans, donc cela peut être compliqué si nous mettons des ombrières.

Monsieur le Maire propose donc d'enlever le parking du Porage:

Un débat a eu lieu sur les ombrières dans le bourg : la majorité est favorable de cibler les zones parking salle des sports et terrain de pétanque pour y installer des ombrières. Monsieur le Maire informe qu'il y a un potentiel solaire à faire les 2 en même temps et que les ombrières peuvent être dans le même style que les vestiaires.

D GAUDIN, via E BREHERET n'est pas d'accord pour mettre des ombrières sur les parkings de la salle des sports et de l'école publique.

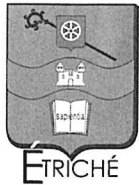
E CAMUS demande s'il s'agit bien du parking entre la salle des sports et l'atelier communal, la réponse est oui.

D STROESSER dit qu'il faudrait également flécher le parking devant l'espace santé. V AUDARD se questionne sur la visibilité s'il y a des ombrières. Y LAPEYRONIE dit qu'il y a une contrainte sur ce parking car il y a un passage de riverains.

L'esthétisme des ombrières sera mis à l'ordre du jour, si des projets sont validés dans la loi APER, Alter nous fera parvenir une proposition et si l'esthétique ne nous convient pas, nous pourrons toujours arrêter le projet au moment venu.

E BREHERET demande si la zone humide à la ZAC du Perray peut recevoir des ombrières, Monsieur le Maire lui répond que non car ce n'est pas une zone artificialisée.

D STROESSER demande si nous devons obligatoirement travailler avec Alter, Monsieur le Maire lui répond que non mais cela est plus facile mais nous pouvons faire appel à un privé. Monsieur Le Maire va regarder cela au prochain salon des maires, à la fin du mois.



Y LAPEYRONIE informe que le SIEMML propose des études, le coût d'une étude par exemple sur la capacité de la charpente de la salle des sports à recevoir des panneaux est d'environ 3 000 €.

Voici ce qui va être transmis à la CCALS :

- Panneaux en toitures : tous les bâtiments publics (hors bâtiments religieux) y compris les bâtiments des entreprises
- Ombrières dans le bourg : parking salle des sports (devant espace santé et devant l'entrée de la salle des sports) + parking à côté de l'atelier communal + prolongement des vestiaires du foot sur les terrains de pétanque.
- Ombrières hors du bourg : parking des 2 côtés de la gare + parking du Porage

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces zones.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

2. Occupation du domaine public – cirque

DCM 2023-60

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école privée a fait intervenir un cirque, une semaine, courant du mois d'octobre.

Le tarif de 50 € pour la semaine leur avait été communiqué avant la fin de l'année scolaire 2022-2023. Cependant, cette ligne sur la grille des tarifs a été modifiée par la suite, à 50 € par journée de présence. L'émission du titre a été faite au tarif de 50 € mais la trésorerie est revenue vers nous, car la nouvelle grille tarifaire mentionne 50 € par jour de présence.

Sachant que le cirque est resté 9 jours soit un total de 450 €, cela fait une trop grosse différence avec ce qu'il leur avait été dit.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de facturer 50 € pour toute la durée de la présence, lorsque les cirques viennent pour les écoles, sinon le tarif reste à 50 € par jour de présence.

DELIBERE :

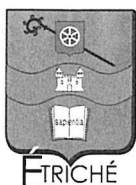
Résultat du vote : UNANIMITE

E BREHERET se souvient que le prix historique pour les écoles était de 50 € pour la totalité de la présence.

G WARY informe que les caravanes et les voitures étaient lavées tous les jours.

Monsieur le Maire se dit à l'aise sur le fait de facturer 50 €, pour les cirques venant via les écoles de la commune pour la totalité du séjour, et pour les autres professionnels laisser le tarif à 50 € par jour.

Y LAPEYRONIE propose de mettre en place un tarif dégressif.



3. Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de notre population va avoir lieu début 2024. A cet effet, il convient de recruter 3 agents recenseurs et de fixer par délibération les modalités de leur rémunération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rémunérer les agents comme suit :

- 5.5 € par bulletin logement
- 50 € au titre du remboursement des frais de déplacement.

Suite à une information du CGD, les agents ne pourront être rémunérés sur la base de bulletin mais par rapport à un indice brut, nous allons nous renseigner et portons ce point au prochain conseil municipal du mois de décembre.

Le montant de la dotation perçue par l'Etat sera d'environ 2 800 €, la part restant à charge de la commune sera environ de la même somme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coordinateur pour le recensement sera Samuel GESTRAUD.

4. Convention tripartite Alter Public – Anjou Fibre – Commune d'Étriché pour le Clos de la Roulière pour la gestion du réseau fibre

DCM 2023-61

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du quartier « Clos de la Roulière », Alter Public a engagé auprès de la société Anjou Fibre des travaux de pré-fibrage et l'audit de conformité.

Pour cela, il convient de signer une convention tripartite (jointe avec le dossier).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

5. Convention Anjou Fibre pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques (ANFI REC TIECE ETRIC04 COC X-RITM)

DCM 2023-62

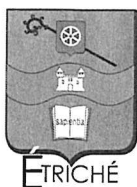
Monsieur le Maire rappelle au conseil que la société Anjou Fibre a déployé la fibre sur la commune.

Pour cela, il convient de signer entre les 2 parties une convention.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer cette convention.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE



6. Convention Anjou Fibre pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques (ANFI PRO TIECE ETRIC03 COC X-01 V1)

DCM 2023-63

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la société Anjou Fibre a déployé la fibre sur la commune.

Pour cela, il convient de signer entre les 2 parties une convention.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer cette convention.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. Adoption du règlement intérieur du personnel

DCM 2023-64

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le règlement intérieur de la commune est caduc, car trop ancien.

Un nouveau règlement a été établi, il a été validé par le comité social territorial le 16/10/2023, afin qu'il entre en vigueur dans la commune, il faut que le conseil municipal approuve le projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

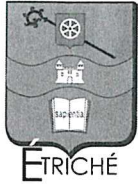
DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

MP RIGAUD demande si cela est normal qu'il soit inscrit dans le règlement intérieur que suite à 6 heures de travail consécutives il y est une pause de 30 minutes, la réponse est oui c'est la loi.

8. Informations diverses

- CRAC : explication du CRAC par Monsieur le Maire, l'objectif de 2020 était d'avoir fini la vente de la tranche 1 à la fin du mandat, à ce jour la tranche 2 est déjà commercialisée. La voirie de la tranche 1 a débuté le 13/11, l'acquisition de la tranche 3 est en cours, la tranche 5 sera débloquée qu'en 2035 dans le PLUI.
- Le Jack vend son fonds de commerce.
- La SPA prendra fin en 2025, il faudra trouver une autre solution.
- Boulangerie : il faut être vigilant à ce que la boulangerie reste ouverte.
- Conseil communautaire : il a été proposé que les communes contribuent aux dépenses de la CCALS.
- TER : il y a de plus en plus d'annulation du TER, à voir avec la région pourquoi ?
- Route du Porage : H SAULGRAIN a rendez-vous avec le département le 14/11 pour discuter de mettre une ligne continue sur la route du Porage.



FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 4 décembre 2023 à 20 heures.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

**Secrétaire de Séance
Jean-Louis GRIMAULT**

**Etriché, le 14 novembre 2023
Le Maire
David LAGLEYZE**

